

## LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-1 du Code de l'Education;

VU les arrêtés du 1er août 2011 et du 30 juillet 2018 relatifs à la licence

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Economie, Gestion;

### **DECIDE**

### Article 1:

Le jury du semestre 1 de la licence Droit, Economie, Gestion mention Droit, au titre de l'année universitaire 2023/2024, est constitué comme suit :

# Président du jury:

- M. LECOUTRE François Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- M. TANCHOUX Philippe Maître de Conférences

Membres du jury:

M. HOFFSCHIR Nicolas Maître de Conférences

M. CABOT Stéphane Vacataire, enseignant du secondaire

#### Article 2:

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 22 novembre 2022

Eric BLOND